

Appel de projets – du 24 octobre au 24 novembre 2022

Relance après COVID

La MRC de Témiscouata souhaite soutenir les initiatives qui permettront aux entreprises de pallier le manque de main-d’œuvre, d’améliorer leur productivité ou de développer le commerce en ligne.

**Objectifs de l’appel de projets**

 Les projets soumis dans le cadre de cet appel doivent répondre à l’un ou plusieurs des objectifs suivants :

* Pallier au manque de main-d’œuvre dans l’entreprise ;
* Améliorer le niveau de productivité de l’entreprise ;
* Développer de nouveaux marchés grâce au commerce en ligne ;
* Faciliter la prise de commande et la réalisation des contrats ;
* Faciliter l’accès aux produits et services de l’entreprise ;
* Aider l’accès à des marchés hors Québec.

**Clientèles admissibles**

Pour être admissible à une aide financière, le projet doit être porté par :

* Restaurants ;
* Commerces de détail ;
* Entreprise de fabrication ;

**Critères d’admissibilité**

Pour être admissible à une aide financière, le projet doit :

* Être en lien avec les objectifs de l’appel ;
* Se réaliser sur le territoire de la MRC de Témiscouata ;
* Se réaliser dans le cadre normal des activités de l’entreprise.

**Facteurs d’exclusion d’un projet**

Malgré ce qui précède, ne sont pas admissibles à une aide financière les demandes visant à :

* Financer un projet en cours de réalisation depuis plus de 4 mois avant le dépôt d’une demande officielle ;
* Faire la mise à jour de logiciels, site web, etc. présentement utilisés par l’entreprise.

**Dépenses non admissibles**

Malgré ce qui précède, les dépenses suivantes ne sont pas admissibles à l’aide financière et ne seront pas considérées dans le montage financier :

* Dépenses de fonctionnement de l’entreprise ;
* Dépenses liées au fonds de roulement de l’entreprise ;
* Financement de dette existante.

**Modalités de l’aide financière**

Les modalités de l’aide financière provenant de l’appel de projets sont les suivantes :

* L’aide représente un maximum de 90% des dépenses admissibles jusqu’à un maximum de 25 000$ avant taxes;
* Le cumul des aides gouvernementales est d’un maximum de 90% des dépenses admissibles;
* La contribution de l’entreprise doit représenter un minimum de 10% avant les taxes;
* L’aide financière est versée sur présentation de factures avec preuve de paiement.

**Obligations du promoteur**

Le promoteur s’engage à respecter différentes obligations auxquelles il ne pourra pas déroger à moins d’une entente spéciale avec la MRC. Ces obligations sont les suivantes :

* Réaliser le projet et fournir les factures avec preuve de paiement au maximum 12 mois après la signature de l’entente de financement.
* Permettre à la MRC de Témiscouata de diffuser l’aide obtenu ainsi que la nature du projet supporté.

**Analyse des demandes**

Toutes les demandes seront analysées par le comité d’investissement de la MRC de Témiscouata. Pour qu’une demande soit considérée, le dossier complet doit être **déposé au plus tard le 24 novembre 16h.** *Dans la mesure où nous recevrions plus de demandes que le montant disponible, la MRC se réserve le droit de réduire son pourcentage de contribution.*

Le comité évaluera les projets selon les critères suivants :

* Le respect des objectifs de l’appel de projets ;
* L’impact du projet sur la continuité des opérations de l’entreprise ;
* L’impacte du projet sur la compétitivité de l’entreprise.

Tous les promoteurs ayant présenté une demande seront informés de la décision finale. Dans le cas d’une décision positive et du respect des conditions, la demande autorisée fera l’objet d’une entente.

**Documents exigés et dépôt de la demande**

Le formulaire de demande doit être rempli et retourné en version numérique à la MRC de Témiscouata. Il doit être accompagné de :

* Soumissions liées au projet ;
* Derniers états financiers comptables ;
* Derniers états financiers maison ;
* Relevé bancaire des 3 derniers mois.

**Les demandes doivent être acheminées à :**

Steve Murray, Coordonnateur du service de développement

MRC de Témiscouata

5, rue de l’Hôtel-de-ville, bureau 101

Témiscouata-sur-le-Lac G0L 1X0

Tél. : 418 899-6725, poste 4431

smurray@mrctemis.ca